

Date de convocation : 22/11/2022	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le vingt-huit novembre deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (20).
Excusés : Cédric BROUSSARD (pouvoir à Hélène DREVET), Christophe MOULIN (pouvoir à Isabelle MEYNET), Éric PARRAT (pouvoir à Robert VALLAT) (3).
Absent : (0)

Monsieur Jean Paul GRANGE a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : vidéoprotection – demande de subvention.

DCM 20221128-13

Monsieur Le Maire rappelle la délibération DCM n°20220530-13 relative à l'approbation de la vidéoprotection.

Il explique qu'il convient d'affiner le plan de financement annexé à la demande de subvention comme suit :

Plan de financement

Dépenses HT		Recettes	
Caméras	44 000.00 €	Région (50%)	22 000.00 €
		Autofinancement	22 000.00 €
	<u>44 000.00 €</u>		<u>44 000.00 €</u>

Le Conseil Municipal, à la majorité, moins 1 voix CONTRE Isabelle MEYNET (pas son pouvoir) et 1 abstention Emeline MOUNIER

AR Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ;
Préfecture

043-214300873-20221128-DCM20221128_13-DE
Reçu le 12/12/2022

- Sollicite de Monsieur Le Président de la Région Auvergne Rhône Alpes une subvention régionale pour financer ce projet ;
- Dit que les dépenses relatives à ce projet seront inscrites au Budget Primitif 2023 ;
- Charge Monsieur Le Maire de déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants ;
- Charge Monsieur Le Maire de prendre toutes les décisions utiles pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,



AR Prefecture

043-214300873-20221128-DCM20221128_13-DE
Reçu le 12/12/2022